

BULLETIN DES GRAINS & FARINES

ET DU COMMERCE DE LA RÉGION LYONNAISE
PARAISANT LE DIMANCHE

Abonnements : 2 fr. 50 pour 6 mois; 5 fr. par an. — S'adresser à l'imprimerie Bourgeon, rue Saint-Paul, 36-38, Lyon.

MARCHÉ DE LYON.

Lyon, 2 juin 1883.

La température est restée belle, quoique le ciel soit couvert et il est tombé quelques petites pluies dont on ne peut souhaiter que la continuation pour quelques jours. Le beau temps dont nous avons joui, a amélioré les blés en terre sur lesquels les avis sont bien partagés suivant les régions, et souvent dans la même région. C'est le côté où les blés commencent à épier qui paraît le moins bien partagé. De l'ensemble des avis que nous recevons, nous serions enclins à penser que, quoiqu'il arrive, nous aurons moins de paille, c'est-à-dire moins de gerbes que l'an dernier. Il y a généralement des clairs dans les champs; on remarque quelques blés chétifs, ce qui n'a rien d'extraordinaire après les intempéries de l'hiver. Si outre cela, on tient compte de la diminution dans le nombre des champs ensemencés, on peut en conclure aujourd'hui qu'il faudra que la floraison et la grenaison se fassent dans de bonnes conditions pour que nous ayons une bonne récolte moyenne.

L'aspect des récoltes en terre est des plus satisfaisant et donne chaque jour les plus belles espérances. La température chaude que nous avons depuis deux semaines a donné un redoublement d'activité à la végétation.

La culture qui a cependant encore des blés à vendre, fréquente peu les marchés, où les apports sont peu importants.

Le commerce paraît au contraire plus empressé de vendre.

La spéculation observe une grande réserve et n'ose pas s'engager, dans un sens ou dans l'autre.

Les nouvelles de l'Amérique dont les prix se sont raffermis ont donné plus de fermeté à notre marché au blé; mais cependant les affaires n'ont pas beaucoup d'activité.

Nous cotons : Blés
du Dauphiné 1^{er} choix . . . 25,25 25,50
— ordinaire . . . 24,50 25, »
de Bresse 1^{er} choix . . . 25,50 » »
— ordinaire . . . 25, » » »
du Bourbonnais . . . 25,50 26, »
de Bourgogne . . . 24, » » »
Blés de Russie . . . 29 » » »
Blés de Danube . . . 26,25 » »

Les 100 kil., gare Lyon ou environs.
Les marchés de province ont témoigné d'une certaine lourdeur. Quant aux blés exotiques, il en est toujours peu question. Un fait qui semble réunir toutes les opinions, c'est qu'il reste encore du blé en culture et en commerce. Mais on ne saurait oublier, la récolte étant en retard, que nous avons encore 3 mois à vivre sur ces ressources.

Le marché anglais est resté lourd et les prix ont légèrement baissé sur ceux pratiqués la semaine dernière; les stocks dans les ports et en mer pèsent sur les cours. On constate une amélioration sensible sur les blés en terre, mais il serait chimérique de compter sur un bon résultat. Certains avis vont jusqu'à prétendre que la récolte n'atteindra que les trois quarts de celle de l'an dernier.

Le marché de New-York, faible au début de la semaine, vient en hausse suivie, malgré les avis de baisse du marché anglais. Nous n'avons rien à ajouter aux renseignements enregistrés sur la récolte de cet important pays. Le déficit probable sur

1883 est estimé de 10 à 20 % suivant les opinions. On nous écrit de Californie que les vents ont détruit les espérances de bonne récolte qu'avait fait naître les pluies.

En Allemagne, les opinions sont divisées sur les blés en terre; ceux dits « anglais » paraissent perdus. Les marchés à terme clôturent en hausse.

Vienne et Pesth, en hausse au début de la semaine, sur les bruits que la rouille aurait fait des ravages, clôturent plus calmes; ces cas de rouille n'étaient que locaux.

En farines, bien que la marchandise ne fasse pas défaut, nous remarquons cependant, sur notre place, un ton de fermeté et des dispositions accentuées de hausse, tandis que la baisse, même avec du temps à souhait et des avis de faiblesse de l'étranger, a beaucoup de mal à faire le moindre progrès. L'explication de ce fait se trouve dans la réserve des vendeurs d'abord; ensuite dans cette circonstance que les cours, sur notre place, sont assujettis complètement à l'offre et à la demande de la consommation, et que notre marché n'est pas soumis aux agissements de puissants opérateurs travaillant souvent contre la vérité. Il faut aussi tenir compte de l'existence, entre les mains des haussiers, de la majeure partie du stock et des craintes que l'on éprouve sur la conservation des farines de ce stock.

On cote : Farines
Supérieures 48,50 49, »
Commerce 1^{res} 44,50 46, »
— rondes 39, » 41, »
Le sac de 125 kil., disponible, suivant marque, toiles comprises.

Et Farines
de boulangerie 1^{res} 49, » 52, »
rondes supérieures 44,50 » »
— ordinaires 41,50 » »
Le sac de 125 kil., disponible, suivant marque, toiles comprises, au domicile de l'acheteur.

Menus grains — Même fermeté à constater sur l'avoine et le seigle; tendance calme pour les maïs, l'orge, les fèves, etc. Prix très fermement tenus pour le son de froment disponible. Affaires très calmes.

Seigle 15,25 16, »
Orge brasserie 21, » 22, »
— mouture 17,50 18,50
Avoine 18,50 21,25
Maïs 20, » 22, »
Sarrasins 20, » 21, »
Gros son 1^{er} choix 14, » 13,50
Son ordinaire 12,75 13, »
Recoupes fines 12,25 12,50
— grosses 12, » »
Fleurages blancs 17,50 »
— bis 15,50 »
Les 100 kilos disponibles.

En paille et fourrages, le marché d'aujourd'hui était très insignifiant.

Foin de Bourgogne 12,50 12,75
— de pays vieux 7,25 8, »
— nouveau 7,50 8,50
Paille de froment 5, » 4,75
— de seigle 4,50 5, »
— d'avoine 5, » 4,50
Luzerne vieille 9, » 8,50
Luzerne nouvelle 7, » 6,50

MARCHÉ DE MARSEILLE

Marseille, 1^{er} juin 1883.

Malgré le manque de débouchés, la marchandise suffisant à peine aux besoins de la place, les prix se soutiennent et ont même gagné une petite avance pour les blés de nerf. En livrable il sort quelques affaires, mais à des prix relativement élevés.

Nous cotons :

Disponibles :
Red-Winter 26.50 à 27. »
Sandomirka 25. » à 25.50
Pologne 25.25 à 25.50
Irka Berdianska 25.50
Bessarabie 25. »
Bannat 23. »
Buenos-Ayres 24. » à 25. »
Tendre Azow 122 23.25
d° d° 120 22.75
Danube 21.50 à 22. »

Les 100 kil. entrepôt 1^{er} coût.

Livrable arrivée juin.
Red-Winter 26.75
Pologne 25.50
Azema Nicolaïeff 124 25. »
Kertch 123 23.25
Azoff tendre 123 23.50
— 120 22.50
Bulgarie 21.75
Danube 121 21.75
Varna 21. » à 21.50
Bombay blanc 1 A 26.50
d° d° cub 25.50
Kurrachée blanc 24. »
d° rouge 23. »
Berdianska dur, 130 26.50
d° d° 126 24.50
Bombay d° n° 4 25.75
d° d° n° 5 24.75
d° d° n° 6 23.50
Les 100 kilogr., entrepôt 1^{er} coût.

Désignation juin, arrivée juillet août.

Irka Azow 128/123 32.50
— Nicolaïeff 128/123 32.75
La charge, entrepôt 1^{er} coût.
Redwinter 26.50
Sandomirka 25.50
Bombay blanc 1 A 25.50
Bombay blanc 1 25. »
d° bigarré 24.50
d° rouge n°1 24.25
Irka Nicolaïeff 120 24.75
Burgas 23. »
Azow tendre 123 23.50
d° d° 120 22.50
Danube 121 21.50
Varna 21.50
Bombay dur n° 4 24. »
— n° 5 23.25
— n° 6 22.25
Kurrachée blanc 23.50
— bigarré 23.25
— rouge 22. »
Les 100 kilogr. entrepôt 1^{er} coût.

GRAINS GROSSIERS.
Avoine de Russie 16.75
— du Danube 17.25
Les 110 kil., 1^{er} coût.
Avoine Smyrne 16.50
d° Salonique rouge 15.50
d° Samsonn 14. » à 15. »
Maïs Varna 1.75
d° Danube 1.75
d° Samsoum 1.75
d° Cinquantini 1.75
Orge de Smyrne 1.75
Fèves d'Egypte 20.50
d° de Smyrne 22. »
d° de Jaffa 20. »
Les 100 kil., 1^{er} coût.

MARCHÉ DE PARIS.

Paris, 1^{er} juin 1883.

Le marché est peu fréquenté, les offres sont peu nombreuses, mais bien suffisantes aux besoins de la meunerie, toujours peu disposée à acheter. Les bons blés sont rares et particulièrement recherchés. On paie les mêmes prix que la semaine dernière.

FARINES. — Les affaires ne sont pas très animées, les cours sont fermes avec 25 cent. de hausse sur les prix de la semaine dernière. On cote: farines neuf-marques courant 57.25 à 57.50 le sac; juin 57.75; juillet-août 58.75; quatre derniers 59.75.

BLÉS. — Beaucoup de calme sur les blés; les bonnes qualités sont rares et recherchées, les qualités secondaires sont délaissées. On cote les 100 kil. en gare d'arrivée: blé blanc 26 à 26.50; blé roux 24 à 26.

On tient les bons blés de Montereau de 31 à 31.50 les 120 kil.; les roux du rayon de Paris 24 à 26 les 100 kil.

En blés exotiques, il se fait peu d'affaires, les prix restent nominaux. Les roux d'hiver d'Amérique n° 2 à 27.50; les Michigan 26 à 26.50; les Californie n° 1 de 27 à 27.25; les Bombay-Club n° 1 à 26.50. Le tout par par 100 kil. sur wagon au Havre ou Dunkerque.

SEIGLES. — Peu d'offres et peu de demandes. Les prix restent de 16.25 à 16.50 les 100 kil. en gare d'arrivée.

ORGES. — Les affaires sont insignifiantes. On cote les 100 kil. en gare d'arrivée: orges de la Champagne 19.50 à 20; du Gâtinais 18.25 à 18.50; de Beauce 18 à 18.50.

AVOINES. — Les offres sont très restreintes et les prix fermes pour les bonnes qualités. On cote les 100 kil. en gare d'arrivée: avoines 1^{er} choix 22 à 22.25; noire 1^{re} qualité 21 à 21.25; noires ordinaires 20.50 à 20.75; grises de Beauce 20.25 à 20.50; grises d'hiver du Centre 20.25 à 20.50; blanches 19.50 à 20.

Les avoines exotiques valent: Suède 18.50 les 100 kil. c. f. et ass. Rouen; les Pétersbourg 16.50; noires du Liban 18; blanches du Liban 16 à 16.50 c. f. et ass.

MAÏS. — La demande est presque nulle, les bigarrés d'Amérique sont tenus de 16.50 à 17 les 100 kilos sur wagon au Havre.

SARRASINS. — Les prix sont très bien maintenus de 16.50 à 19 les 100 kil. en gare d'arrivée pour provenances de Bretagne.

ISSUES. — La demande est moins active que les jours précédents. On cote les 100 kil. en gare d'arrivée pour provenances du rayon: gros son 15.25 à 16; remoulages blancs 16 à 17; remoulages bis 14 à 15; farine de seigle 24 à 26; drêche de grains compressée 5.50; liquide 75 c. l'hectolitre.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LAITERIE

Assemblée générale ordinaire

A titre de document, nous publions ci-après le compte-rendu de l'exercice 1882 ainsi que les résolutions qui ont été votées par les actionnaires de la Laiterie. Après cette lecture, nos lecteurs comprendront pourquoi nous leur avons toujours indiqué les actions de cette Société comme très bonnes à prendre aux cours actuels.

Rapport du Conseil d'administration

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous donner communication du rapport de MM. Moreau et Tronsens, et soumettre à votre approbation le bilan arrêté au 31 décembre 1882.

A votre dernière réunion, le 12 août 1882, la situation de la Société générale de Laiterie vous a été exposée comme étant si difficile, qu'à une forte majorité vous avez décidé la mise en location de tous vos établissements, ainsi que de votre matériel, dans les conditions d'un acte dont il vous a été donné lecture et que vous avez approuvé.

Vous avez en même temps donné mandat à MM. Moreau et Tronsens de faire la vérification des écritures sociales jusqu'au 31 décembre 1881, et les rectifications au bilan à la même date qui devraient être la conséquence de ce travail.

Dans ces conditions, votre Conseil d'administration a fait passer, à la date du 31 décembre 1882, toutes les écritures rectificatives conformes aux diverses balances, rectifications et appréciations fournies par le travail de MM. Moreau et Tronsens.

Il a pensé qu'il n'avait qu'à enregistrer purement et simplement, et sans les discuter, les chiffres qui lui ont été communiqués à la fin de cette vérification. En conséquence, le bilan qui va être soumis à votre appréciation, comprenant les opérations de toute l'année 1882, a pour point de départ les arrêtés d'écritures qui nous ont été remis par MM. Moreau et Tronsens.

Dès notre entrée en fonctions, nous nous sommes spécialement occupés de régulariser le projet de bail auquel vous aviez donné votre approbation.

L'acte définitif a été signé entre nous, et la Société des fermiers réunis, représentée par M. Arnaud, à la date du 1^{er} septembre 1882. A partir de ce même jour, la Société générale de Laiterie a suspendu toute exploitation pour son compte, et nous avons dû nous occuper de mettre nos locataires en possession des établissements et du mobilier industriel ayant fait l'objet de l'acte susvisé.

Ce travail a exigé de très nombreuses conférences, et souvent, dans son application, a présenté de grandes difficultés, surtout en ce qui concerne l'expertise des divers objets mobiliers donnés en location. Si nous n'avions eu, à ce moment, d'autres préoccupations et d'autres travaux très importants qui nécessitaient notre présence journalière au siège de la Société (nous faisons allusion tout particulièrement aux créanciers nombreux auxquels nous avions à demander terme et délai, au règlement des divers comptes qu'il fallait arrêter, à l'obligation impérieuse d'éviter toute procédure pouvant compromettre notre existence), nous aurions eu peut-être le temps nécessaire pour procéder à une expertise individuelle des objets donnés en location. D'autre part, vous ne devez pas perdre de vue que ces divers objets, dont le nombre est extrêmement considérable, se trouvent répartis dans plus de quatre-vingts dépôts, et qu'une journée de travail eût été insuffisante pour chacun de ces dépôts, puisqu'une partie importante de ce matériel se trouve toujours en service, et qu'il eût été impossible, à jour et à heures fixes, de le trouver réuni au même endroit, sous peine de porter une entrave sérieuse à l'exploitation, ce que nous ne pouvions pas vouloir.

Nous avons aussi considéré que la première période du bail étant de trois ans, et que la dénonciation de ce bail, si elle se produisait, devant nous être annoncée dix-huit mois avant ce terme, il était possible d'établir un autre mode de prise en

égardant complètement les intérêts sociaux.

Enfin, la prise individuelle aurait eu l'inconvénient de représenter une dépense très élevée, et quoique cette dépense fût, aux termes de l'acte de location, à la charge des fermiers réunis, elle aurait néanmoins figuré au compte des Frais généraux de leur Société, et en réalité nous en aurions supporté les 6/10, puisque nous avons droit aux 6/10 des bénéfices. Nous avons aussi à nous préoccuper des ressources de nos fermiers, dont le chiffre était limité, et que nous avions plus d'intérêt à faire employer à l'acquit de nos dettes. Par ces diverses considérations, nous avons fait établir l'état général par classement, qualité, catégorie de tous les objets mobiliers donnés en location, et nous avons fait suivre cet état de la déclaration suivante approuvée par toutes les parties :

« L'état de prise n'a pas été établi à la suite d'une expertise contradictoire de chacun des objets donnés en location, à cause du nombre très considérable de ces divers objets répartis dans les 80 dépôts de la Société, les bailleurs et les preneurs ayant reconnu qu'une expertise individuelle était presque impossible.

« Dans cette situation, ils se sont réunis au siège social de la Société générale de Laiterie, et, après des conférences très nombreuses, ils ont arrêté d'un commun accord les estimations de prise afférentes à chaque catégorie d'objets, en prenant pour base de leur évaluation les renseignements et les documents qui se trouvaient en leur possession.

« Et, comme conséquence de ce mode d'appréciation, il a été formellement entendu qu'à l'expiration du bail consenti à la Société des fermiers réunis, tous les objets qui leur ont été donnés en location devront être repris par la Société bailleuse, sur une évaluation qui sera faite en conformité des mêmes données d'appréciation, de prix et de catégorie.

« Comme la Société bailleuse ne vend pas les objets compris au présent état à la Société des Fermiers réunis, que seulement elle les lui a donnés en location, à charge de les restituer à l'expiration de l'une des périodes du bail, en bon état de service, d'entretien et d'utilisation, elle a cru pouvoir se montrer plus facile dans l'évaluation de ces divers objets, dont la désignation est suffisamment établie pour qu'ils rentrent en sa possession, sans diminution possible de qualité, taille, grandeur et bon état de service. »

Telle est la déclaration qui accompagne l'état de prise.

En ce qui concerne les machines à vapeur, fourneaux, pompes, enfin tout le matériel industriel fixe, nous avons adopté une autre manière de faire qui a consisté à dresser un état contradictoire de tous ces divers objets, contenant l'indication descriptive de leur âge, de leur force et de l'état dans lequel ils se trouvaient au jour de l'acte de location, nous réservant de nous faire indemniser en fin de bail, qu'elle qu'en soit la date, de la valeur représentant le service et l'usure de ces mêmes objets.

En même temps que nous accomplissions ce travail, nous nous occupions également de faire dresser les inventaires, par chaque dépôt, des marchandises nous appartenant et qu'en vertu du même acte de location la Société des Fermiers réunis devait nous racheter. Lorsque ces divers inventaires ont été terminés, nous avons établi le prix de vente de la manière suivante : pour les marchandises de consommation et approvisionnements, tels que bois, fer, fourrages, avoine, charbon, lait, etc., etc., nous avons fixé le prix de revient comme devant être le prix de vente; pour les autres marchandises, tels que porcs, beurre, fromages, etc., etc., nous avons établi le prix de vente après discussion et après nous être entourés de tous les renseignements nécessaires.

Telles sont, en résumé, les mesures que nous avons pratiquées et les résolutions que nous avons adoptées pour faire l'application du traité de fermage du 1^{er} septembre dernier.

Dès notre entrée en fonctions, nous nous sommes occupés également de réaliser toutes les économies possibles. Dans cet ordre d'idées, nous avons réduit le personnel des bureaux au strict nécessaire, en ne conservant que trois employés seulement,

qui nous paraissaient suffisants pour assurer tous les services de la Société. Nous avons aussi cédé le bail du local dans lequel se trouvaient installés les bureaux de la Société. Le prix de cette location, qui était antérieurement de 8,000 francs par an, se trouve réduit actuellement à 1,250 francs. Nous avons fait toutes les démarches nécessaires auprès de l'Administration des contributions directes pour l'allègement de nos chargés de patente, qui se trouvent réduites à 100 francs par an à partir du 1^{er} janvier de la présente année. Nous avons encore, à l'aide d'avenants, diminué nos charges d'assurances; et enfin, nous sommes en instance auprès de l'Administration de l'enregistrement pour obtenir certaines remises des sommes payées pour l'exercice 1882.

Pour compléter ces économies, le Conseil d'administration a décidé que, quelque soit le nombre de ses séances — et elles ont été jusqu'ici presque quotidiennes — il ne serait alloué mensuellement à chacun de ses membres que trois jetons de présence, dont vous avez fixé la valeur à 20 francs.

En résumé, et sans nuire à aucun service de la Société générale de Laiterie, nous avons pu réaliser des économies très importantes.

A l'époque où vous nous avez confié l'administration de votre Société, avec mission spéciale de réaliser le bail de fermage au profit de la Société des Fermiers réunis, nous nous sommes trouvés en présence d'une situation passive sur laquelle nous allons vous fournir toutes précisions et vous dire à l'aide de quelles ressources nous avons pu en arrêter les règlements. Nous étions en retard de paiement des fournitures de lait de près de deux mois et, de ce chef, nous devions en campagne une somme approximative de 1,200,000 francs. Nous devions encore, pour règlement des divers travaux de réparations, réfections et constructions, tant à Paris qu'à Bordeaux, une somme d'environ 350,000 fr.; nous avions encore à faire face aux échéances antérieurement contractées et aux frais généraux de toute nature qui incombaient à votre dernier mois d'exploitation.

Nos ressources disponibles étaient très peu importantes, et si nos locataires ne s'étaient empressés de mettre à notre disposition le montant de leur cautionnement, soit 500,000 francs, et s'ils ne nous avaient payé en espèces, au fur et à mesure de nos besoins, les diverses marchandises que nous leur avions cédées, nous aurions eu infailliblement à subir de graves embarras qui, dans une certaine limite, auraient pu compromettre le crédit de notre Société.

Mais grâce aux soins que nous avons apportés à nous entendre personnellement avec nos créanciers pour déterminer des époques échelonnées de paiement, grâce aux concours d'argent que la Société des Fermiers réunis a pu, par anticipation, mettre à notre disposition, il nous a été possible de faire honneur à tous nos engagements, d'arrêter et régler tous les comptes de la Société, et d'éviter enfin qu'aucune procédure fut exercée contre elle. Nous avons la satisfaction de vous dire aujourd'hui que nous sommes arrivés presque au terme de tous ces règlements, que ce qui nous reste à payer est peu important et se trouve assuré par des ressources mises en réserve, de telle sorte qu'il nous est maintenant possible de vous soumettre une situation fixant d'une manière précise le nombre des obligations nécessaires pour terminer la consolidation du passif constaté par le bilan soumis à votre appréciation.

Pour déterminer exactement le nombre de ces obligations, nous avons établi un compte de prévision comprenant même le règlement de nos dettes hypothécaires, qui s'élevaient pour Bordeaux à 85,000 fr., pour Vic-sur-Aisne à 12,000 fr., et pour Montelimas à 20,000 fr.

Le compte de prévision comprenant nos dettes hypothécaires nous a paru indispensable, car, n'exploitant plus pour notre compte, nous aurions pu être forcés, en cas de demande de remboursement, de faire des prélèvements sur nos revenus de fermage et de participation; ce qui aurait eu pour conséquence de nous obliger à diminuer dans la proportion correspondante les dividendes de vos actions.

Au 1^{er} septembre 1882, le nombre des obligations placées s'élevait à 2,012; au

31 décembre de la même année, le nombre de ces titres s'est augmenté de 900 que nous avons consolidés entre les mains de nos locataires pour les couvrir des avances qu'ils nous avaient consenties.

Dans ces conditions le nombre des obligations émises ou à émettre s'élèvera à 5,830. Ce nombre est un maximum qui dans aucun cas ne pourra être dépassé, et qui ne sera même atteint que pour le remboursement des dettes hypothécaires, s'il n'est possible de mieux faire dans l'intérêt de la Société.

Dans le compte de profits et pertes, vous remarquerez que la succursale de Bordeaux figure pour une perte de 135,000 fr.; en vous donnant des explications sur les causes de ce mauvais résultat, nous vous dirons aussi quelle est, à ce jour, la situation de cette succursale, les projets que nous avons élaborés et les réformes que nous avons accomplies.

Les organisateurs de la succursale de Bordeaux ont eu le tort d'installer dans cette ville un établissement trop considérable par ses dimensions, et ils ont voulu le faire fonctionner de la même manière et dans les mêmes conditions des exploitations qu'ils avaient dirigées à Paris. Ils ont cru qu'il était nécessaire d'accaparer toute la production de lait des communes environnant leur nouvel établissement, tandis qu'ils auraient dû se mettre mieux au courant des habitudes locales; procéder par augmentations successives, plutôt que de se laisser encombrer comme ils l'ont fait dès le début par des excédents considérables de lait. Les mécomptes journaliers de la vente les ont obligés à verser plus de la moitié du lait qu'ils récoltaient et, n'ayant aucun écoulement pour les produits de leur fromagerie, ils subissaient tous les jours une perte très considérable.

En outre, les contrats pour l'achat du lait avaient, en général, une durée assez longue, dont une partie n'a expiré qu'en Avril et en Mai de la présente année et que nous nous sommes empressés de résilier.

Enfin l'organisation de Bordeaux avait été établie sur la base de frais généraux beaucoup trop considérables et en disproportion avec le chiffre des affaires.

Dès que votre Conseil d'administration a pu se rendre un compte exact de cette situation, il a cherché à y remédier par deux moyens : le premier consistait à tout réformer, à réduire les frais généraux, à résilier le plus possible de contrats d'achat de lait et à continuer pour le compte de la Société générale de Laiterie l'exploitation de cet établissement; le deuxième moyen, qui a toujours eu les préférences de votre Conseil, consistait à supprimer cette exploitation soit par un contrat de fermage, soit par une vente, soit enfin par l'apport à une Société anonyme locale de l'établissement de Bordeaux avec tout son matériel.

Le conseil d'administration était d'avis qu'ayant consenti un contrat de fermage pour les établissements de Paris, il n'était pas logique de continuer pour votre compte l'exploitation de la succursale de Bordeaux; dans ce but, il a fait de nombreuses démarches dans cette ville, et si, jusqu'ici, elles sont restées infructueuses, c'est qu'il a rencontré un obstacle presque insurmontable pour vendre ou faire apport d'un établissement qui donnait plus de 10,000 francs de perte par mois. Sans se laisser décourager, il a procédé à un ensemble de réformes, diminution des frais généraux, changement de direction, surveillance plus active, etc., qui sont déjà appliquées depuis le 1^{er} avril de l'année courante et dont il espère de bons résultats. L'atténuation des pertes est déjà sensible et tout fait supposer qu'avant peu les recettes couvriront et pourront même excéder les dépenses.

En résumé, pour réaliser la vente ou l'apport en société de la succursale de Bordeaux, il est indispensable non seulement de faire disparaître toute perte sur l'exploitation, mais encore de réaliser quelques bénéfices; et nous avons l'espoir, dès que nous aurons pu créer cette nouvelle situation, de voir aboutir à un prompt résultat les négociations que nous avons entamées dans ce but.

Les comptes de l'exercice 1882, en y comprenant l'exploitation de Bordeaux, se soldent par une perte de 703,564 fr. 15. Nous allons vous indiquer les principales origines de cette perte :

Débiteurs litigieux et rabais	66.134 fr. 27
Cavalerie	119.316 »
Entretien	673.642 74
La Bonneville et Bouloir	75.628 69
Bordeaux	135.789 73
Compte Prévision	38.993 81

De l'examen des livres de la Société et des divers renseignements qui ont été fournis à votre Conseil d'Administration, il paraît résulter que cette perte peut être attribuée à une administration insuffisante, à un état climatérique qui a été nuisible aux affaires de laiterie et enfin à des excédents de lait tellement considérables qu'ils ont dû être versés dans les fromageries de la Société, et convertis en produits dont la vente était constamment difficile et toujours à bas prix, par suite de leur abondance.

Aux termes du contrat de fermage que nous avons consenti à la Société des Fermiers réunis, nous nous sommes réservés le droit de vérifier leurs écritures, afin de pouvoir discuter la part nous revenant sur leurs bénéfices. Jusqu'à ce jour, nous avons borné notre examen à la discussion des sommes qu'ils ont été chargés de payer pour notre compte, ainsi qu'à la ventilation des charges qui incombaient à notre société jusqu'au 31 Août dernier et qui devaient leur être imputées à partir de cette date. Le règlement de ces divers comptes n'a soulevé aucune difficulté sérieuse et nous avons réservé la vérification des écritures fixant les bénéfices de nos locataires à l'expiration de leur première année d'exploitation; nous nous sommes bornés à leur demander tous les mois les comptes établissant les bénéfices nets qu'ils avaient pu réaliser, déduction faite de la valeur mensuelle de notre fermage.

Ces bénéfices, dont il nous ont régulièrement donné communication, peuvent être considérés comme un minimum ne pouvant que s'augmenter par suite des vérifications que nous ferons à la fin de l'année. Mais nous avons la satisfaction de vous dire qu'ils s'élèvent, à la date du 30 avril dernier, à la somme de 316,337 fr. 12, et qu'ils marquent une progression constante depuis le commencement de cette nouvelle exploitation. Ce bénéfice, qui ne comprend pas les produits résultant du mouvement des porcheries, peut être évalué, pour l'année finissant le 31 octobre prochain, à 500,000 francs en chiffres ronds, en tenant compte des éventualités, généralement peu favorables qui peuvent se produire pendant la saison d'été.

Voici comment nous justifions ce chiffre : nous croyons pouvoir compter que le bénéfice des porcheries sera de 80 à 100,000 fr. à la date du 31 octobre prochain, et nous pensons faire une évaluation bien modeste des bénéfices de l'exploitation de nos locataires en portant à 100,000 francs ceux que produiront les six mois qui nous séparent de cette date, puisque la période précédente a donné un bénéfice trois fois supérieur.

En résumé, même avec cette évaluation qui ne nous paraît pas contestable, l'exploitation des établissements de notre Société aura fourni, pour une première année, un bénéfice total, en y comprenant le prix du fermage, de 800,000 francs environ.

Vous vous rappelez qu'en dehors des 265,000 francs de fermage payés à la Société, notre participation dans les bénéfices est de 60 0/0, applicables, à concurrence de 20 0/0, à l'amortissement d'actions de la Société, et 40 0/0, s'ajoutant à nos revenus nets.

Pour compléter et préciser ces renseignements, nous vous rappelons qu'une somme de 100,000 francs par an, en chiffres ronds, est suffisante pour assurer le service de l'intérêt et de l'amortissement des 5,830 obligations, et qu'enfin vos frais d'administration atteindront à peine 25,000 francs par an.

En ce qui concerne les obligations de la Société, il est permis de les considérer comme formant un placement de toute sécurité, puisque le service de l'intérêt et de l'amortissement n'exigera que 100,000 fr. par an, et qu'il est assuré par un revenu fixe de 265,000 francs, prix du fermage, auquel s'ajoute la portion des autres bénéfices qui déjà, pour la première année, est supérieure à celle précitée.

Leur garantie de remboursement possède les mêmes sécurités, puisqu'elle repose sur les immeubles et le matériel de la Société qui représentent, quelque évaluation qu'on en fasse, une valeur trois ou quatre fois

supérieure. Enfin, cette situation ne pourra jamais être modifiée, puisque la Société n'exploite plus pour son compte et que, par conséquent, elle ne peut plus avoir de pertes à subir.

En ce qui concerne les actions, il est permis à chacun de vous d'établir à l'avance le dividende auquel elles pourraient avoir droit, pour l'exercice courant, dans l'hypothèse où vous adopteriez la première des mesures qui vont être soumises à l'approbation de l'Assemblée extraordinaire.

En suivant mois par mois la marche de l'exploitation des locataires, nous constatons un progrès constant qui nous fait bien augurer de l'avenir, et nous n'hésitons pas à vous communiquer toute la confiance que nous avons dans la continuation de ces progrès, aux résultats desquels vous avez le droit de participer pour plus de moitié.

En effet, Messieurs, nos prévisions, d'accord avec celles de nos fermiers, nous font envisager, pour les futurs exercices, des rendements supérieurs, et cela sans tenir compte de certaines éventualités qui, si elles se réalisaient, porteraient votre Société à un très haut degré de prospérité.

Quant à nous, nous continuerons à apporter les soins les plus attentifs à l'œuvre de relèvement et de dévouement que nous avons entreprise, et nous avons la satisfaction de vous soumettre, au bout de quelques mois de travail, l'exposé d'une situation qui est de nature à nous donner les meilleures espérances pour l'avenir.

M. le Commissaire de la Société est invité à donner lecture de son rapport, qui conclut à l'adoption pure et simple des comptes présents.

Après la lecture des rapports, M. le Président demande si quelque actionnaire a des observations à présenter.

Un actionnaire demande si les différences constatées entre les deux bilans par MM. Moreau et Tronsens sont de nature à motiver des poursuites contre les anciens administrateurs.

M. le Président répond qu'il n'est pas juge de cette question. Cependant si le rapport des deux derniers experts avait révélé des irrégularités paraissant pouvoir motiver une action en responsabilité, le Conseil aurait eu à examiner s'il devait prendre immédiatement l'initiative d'une réclamation judiciaire.

Après cette réponse, le Président ajoute qu'il va indiquer à l'Assemblée les trois causes d'erreurs principales qui peuvent expliquer les différences existant entre les deux bilans dont il est question.

La comptabilité de la Société Générale de Laiterie, et, après elle, M. l'expert désigné par M. le Président du Tribunal civil de la Seine, ont commis une première erreur involontaire sur le Compte « Dividendes aux actions ».

En effet, ils ont considéré l'un et l'autre le compte « Coupons » comme étant un compte actif, tandis qu'il ne peut jamais représenter un débiteur de la Société, puisqu'il ne fait que mentionner les sommes payées aux actionnaires : par conséquent, ils auraient dû le supprimer de l'actif, et, en outre, porter au passif du même bilan, la totalité des dividendes qui étaient mis en distribution et qui s'élevaient à 468,750 fr.

Une deuxième erreur involontaire, commise par les deux mêmes comptables, résulte de ce qu'ils ont omis de passer un article de prévision de 500,000 fr. environ restant dûs pour le lait acheté en campagne pendant la période de décembre 1881.

En effet, ils n'ont débité le compte de Marchandises générales que de la portion payée en décembre, parce que le solde de ces mêmes marchandises n'a été acquitté, conformément aux usages, que dans le courant des mois de janvier et février suivants.

Enfin, une différence considérable peut résulter de la manière d'apprécier le compte Mobilier et matériel d'exploitation.

En effet, la comptabilité révèle, sous diverses rubriques, une grande quantité d'articles qui représentent des acquisitions d'un matériel nouveau destiné à remplacer une partie du matériel ayant fait l'objet de l'apport.

Les derniers experts, MM. Moreau et Tronsens, déclarent dans leur rapport qu'ils se sont demandé s'ils devaient porter ces acquisitions nouvelles au compte Matériel, ou les laisser purement et simplement au compte Frais généraux; qu'ils se sont trouvés en présence de deux systèmes, et qu'ils ont adopté la dernière manière de procéder, si rigoureuse qu'elle puisse paraître.

Ces trois observations, dans leur ensemble, donnent l'explication d'une différence de 1,500,000 francs environ entre le premier et le deuxième bilan.

M. le Président, après avoir demandé si d'autres actionnaires avaient des observations nouvelles à présenter et personne n'ayant réclamé la parole, met aux voix la première résolution, ainsi conçue :

L'Assemblée générale ordinaire approuve les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1882.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

Deuxième résolution

Nomination des Commissaires.

L'Assemblée, à l'unanimité, nomme MM. Béringer et Risacher Commissaires des comptes pour l'exercice courant, et fixe leur indemnité à 600 fr. par an pour chacun d'eux.

M. le président déclare que l'Assemblée ordinaire est close.

(La fin au prochain numéro.)

Communications financières

Nous n'avons que très peu de changements à noter cette semaine sur les cours de nos rentes. Les oscillations ont été très limitées et sans signification. La spéculation se tient sur la réserve en attendant un mouvement qu'elle pressent. La situation reste masquée; d'une part il y a, du fait de la conversion, un grand déclassement de rentes; de l'autre on ignore de quelles forces on a pu disposer pour faire face à ce déclassement.

Samedi, nos fonds d'Etat clôturaient ainsi :
3 0/0, 80 fr. 20.
Amortissable 81 fr. 50.
4 1/2 0/0 111 fr.
5 0/0, 109 fr. 60.

Banque de France. — La Banque de France cote 5,450. Le bilan comparé à celui de la semaine dernière, présente les différences suivantes : Il y a accroissement de 5,072,478 fr. 65 dans l'encaisse. L'or entre dans cette somme pour 3,306,722 fr. 20, et l'argent pour 1,865,756 fr. 56.

Le portefeuille de Paris augmente de 9 millions 978,593 fr. 28; les avances sur titres des départements de 663,547 et les comptes courants particuliers de Paris de 13,680,268 fr. 07. Il y a diminution de 41,858,447 fr. dans le portefeuille des départements; de 156,000 fr. dans les avances sur les lingots à Paris; de 445,426 fr. 40 dans les avances sur titres à Paris; de 11 millions 469,130 fr. dans la circulation; de 14 millions 331,367 fr. 16 dans le compte courant du Trésor et de 1,025,410 fr. dans les comptes courants particuliers des départements.

Les bénéfices de la semaine se chiffrent par 826,935 fr. 66.

Crédit Foncier. — Demeure bien tenu, sans grande oscillation; il s'écarte peu de sa cote précédente 1340 et finit à 1345. Le progrès continu de ses opérations lui assure des dividendes croissants. Les obligations Foncières participent à cette fermeté : leur mérite de placement est à l'abri de toute contestation; aussi jouissent-elles de la faveur des capitaux du comptant.

Banque de Paris. — Cote 1072. Elle semble n'avoir pas réussi dans ses démarches pour l'obtention de la concession d'une banque en Russie.

Banque d'Escompte. — 527.
Banque Nationale. — 256.25.

Les actionnaires sont invités à effectuer avant le 11 juin le versement de 250 francs appelé sur les actions de cette banque.

Suez. — On cote 2515 et 2520.

Crédit Lyonnais. — Toujours très ferme à 580.

Les chemins de fer français et étrangers sont très bien tenus, la plupart d'entre eux réalisent une légère avance.

PETITE CORRESPONDANCE

M. V., à Cirey-sur-Vezouse (Meurthe-et-Moselle). La Société foncière de M. ne paie pas ses coupons. Le conseil considère que d'ici à deux ou trois ans peut-être la Société se liquidera et que les actions vaudront très cher à moins qu'elles ne valent rien de tout. En résumé mauvais placement. — Pour votre autre affaire nous n'y comprenons rien. Des pièces que vous-même nous fournissez il résulte que c'est vous qui êtes débiteur et non créancier. En conséquence il nous est impossible d'actionner cette Société. Revenons à votre Société foncière, nous craignons de vous entraîner dans trop de frais en vous faisant porter demandeur aux fins de liquidation judiciaire.

M. V., à Crétigney (Haute-Saône). — Nous avons déjà eu l'honneur de vous prier de nous faire connaître si vous nous avez envoyé plus de deux lettres dudit personnage. Nous en avons reçu une telle quantité qu'il se pourrait qu'une ou deux eussent été mélangées avec d'autres au moment de notre procès. Vous savez que les avocats organisent leur dossier à leur guise.

Mlle Marguerite Arosa, à Paris. — Reçu votre carte. Ce qui prouve que si vous êtes sujette à l'erreur en matière de peinture, ce n'est point faute d'esprit. J'ai hâte d'assister à votre revanche au salon de 1884!

M. A. C., Arles (Bouches-du-Rhône). — Malheureusement tout cela est bien mauvais. Tout au plus tirerez-vous une trentaine de francs par chacune de vos vingt-quatre obligations désignées en troisième rang. Néanmoins nous ferions argent de tout cela et en placerions le produit dans une affaire absolument indiscutable comme garantie hypothécaire et comme avenir.

M. B., à Dijon (Côte-d'Or). — Mauvais, mauvais, archimauvais, vos trois premiers numéros ne se négocient pour ainsi dire plus, on ne fait que difficilement 47 francs sur le numéro quatre et pour le numéro cinq il faudrait que nous sachions si c'est de la grosse ou de la petite coupure que vous avez. Vendre immédiatement serait prudent la situation ne pouvant que s'aggraver et faire le même emploi que ci-dessus.

M. V. P., Salies de Béarn (Basses-Pyrénées). — Vos obligations valent encore dans les environs de 250 fr., si vous pouvez attendre, il nous semble que cette valeur gagnera de plus haut cours dans quelques temps. — Oui vendez aux environs de ce cours, il se passera encore du temps avant que ce titre soit à l'abri des surprises et vous pouvez racheter à des cours plus bas. — Nous vendrions la Rente belge qui est une source de difficultés toujours renaissantes et nous ferions une autre application du produit. — Les obligations à lots sont bonnes à vendre, ou à acheter à peu près en tout temps, l'écart ne se produisant guère qu'aux environs des coupons. Si donc vous êtes désireux d'augmenter votre revenu, défaites-vous de cette valeur et indiquez-nous vos préférences. Tout à votre disposition pour faire exécuter vos ordres par des gens sérieux.

Chemins de fer de l'Ouest

Abonnement sur tout le réseau

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest fait délivrer des cartes d'abonnements nominatives et personnelles, en 1^{re}, 2^e, 3^e classes, de et pour toutes les gares de son réseau.

Ces cartes donnent droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

AVIS D'ADJUDICATIONS.

Le samedi 9 juin, à l'Hôtel de Ville, à Lyon, il sera procédé, à 1 heure 1/2 de l'après-midi, à l'adjudication publique sur soumissions cachetées, d'une fourniture de :

Table listing quantities of wheat (blé tendre), rice (Riz), beans (Haricots), and flour (Sel).

Le même jour et au même lieu, à 2 h., il sera procédé à l'adjudication de :

Table listing quantities of hay (Foin), straw (Paille de froment/seigle), and oats (Avoine).

Le tout à livrer dans les magasins militaires de la place de Lyon.

HOSPICES CIVILS DE LYON.

Le 20 Juin 1883 à 3 heures, passage de l'Hotel-Dieu, 44, adjudication de : 1500 qx métriques Blé froment.

REVUE HEBDOMADAIRE

BLÉS. — La température a été belle et chaude au commencement de la semaine ; mais depuis hier, nous avons de la pluie, ce sont d'excellentes conditions pour activer la végétation et faire regagner le retard actuellement existant.

Nos marchés généralement peu fréquentés. La culture a encore passablement de blé, qu'elle désirerait écouler. Le commerce paraît, au contraire, un peu moins pressé de vendre, sans doute dans la pensée que s'il survenait quelques intempéries durant la période de l'épiage, les prix pourraient facilement se relever.

L'importation est un peu moins forte ; néanmoins le blé reste d'un placement laborieux. Les prix sont encore soutenus.

Nous relatons, d'après les documents des Douanes, que nous avons importé pendant la deuxième quinzaine d'avril... 622,557 hect. qui, additionnés aux chiffres de l'importation du 1er août au 15 avril... 11,534,267 — en élèvent le total au 30 avril à... 12,156,821 — Contre en 1881-82... 11,620,728 — Contre en 1880-81... 15,466,382 — Contre en 1879-80... 20,788,718 — Contre en 1878-79... 21,636,830 —

A notre marché mercredi, les transactions n'ont pas eu grande importance. La culture et le commerce ont dû faire 0.25 à 0.50 de concessions pour vendre et notamment sur les blés inférieurs, toujours abondants.

BLÉ DE TERME. — Les cours n'ont pas offert de variation appréciable. Les termes éloignés ou faibli de quelques centimes, mais pas suffisamment pour activer les transactions. Les acheteurs sont nombreux, mais ils ne paraissent vouloir opérer rondement qu'à prix un peu bas.

En Angleterre, la tendance lourde et en baisse durant les premiers jours de la semaine, s'est légèrement raffermie depuis jeudi. Les détenteurs paraissent vouloir résister aux idées de baisse et témoignent d'une certaine confiance dans l'avenir. — Sur les marchés de l'intérieur les apports des fermiers sont plus abondants et les prix sont faibles. Là-bas comme chez nous, la farine ne se vend que très mal.

Dans les qualités indiquées plus bas, comme faisant route pour le Royaume-Uni, 867,100 hectolitres sont attendus comme devant arriver courant de la semaine prochaine.

Les quantités de blés en mer, s'élèvent aux dernières dates :

Table showing wheat export statistics for England and the Continent, including total quantities and differences from the previous year.

Table showing flour quantities in the sea, broken down by destination (England, Continent) and total for Europe.

Table showing flour export statistics for the United States, broken down by destination (France, England, other ports) and total.

En Belgique et en Autriche, la tendance est calme, mais l'Allemagne clôture ferme.

FARINES. — Le stock des farines neuf marques s'est accru de 2.900 sacs et se chiffre par 145.800 sacs.

Le marché a été peu mouvementé cette semaine. Les haussiers du Nord ont continué leurs arrêts de courant et ont ainsi contribué au maintien des prix. La province témoigne de sérieuses velléités d'achats sur le grand livrable, mais elle hésite encore à aborder les prix du moment.

en apparence, à penser qu'on peut fléchir quelque peu. Toutefois, nous estimons que si les 4 mois de septembre ne baissent pas en ce moment, c'est qu'au moindre contretemps, la hausse pourra prévaloir plus vivement.

VENTES DE FONDS DE COMMERCE. OPPOSITIONS.

M. Renaut, rue de Créqui, 121, a vendu son fonds d'épicerie à M. Reynaud. Récl. à l'acq., rue Bugeaud, 76, (29 mai).

Mme veuve Germain-Poulet, gr. rue de la Guillotière, 132, a vendu son fonds de graineterie et épicerie à M. Jean-Baptiste Vibert Récl. à l'acq. (30 mai).

M. Combès, rue Bellecordière, 10, a vendu son fonds de logement en garnis, à M. Martin Joseph. Réclamer à l'acq. (30 mai).

M. Gréa, cours Lafayette, 11, a vendu son fonds d'épicerie à M. Séon. Réclamer à l'acq. (31 mai).

M. Jacquignon, 185, rue de Vendôme, a vendu son fonds de café-comptoir à M. Quinon, de Mions. Récl. à M. Verseau, 166, rue de Vendôme (19 mai).

Mme veuve Béguin, rue des Forces, 2, a vendu son fonds de march. de charbons à M. Anoge, march. de charbons. Récl. à M. Marin, rue du Plâtre, 3 (29 mai).

M. Fayolle, 19, rue St-Marcel, a vendu son fonds de chaussures à M. Perrin. Récl. à l'acq. (29 mai).

M. Aucourt, ch. des Culattes, 21, a vendu son fonds d'auberge à Mme Depassiot. Récl. à l'acq. (29 mai).

M. Poussia a vendu son fonds de chaussures, rue des Bouquetiers, 1, à M. Aucourt. Réclamer à l'acq. chemin des Culattes, 21, (29 mai).

M. Brossette, à Champagne (Rhône) a vendu son fonds de café-restaurant, salle de danse, à M. Marthoud. Récl. à la Conciliante, rue Childebert, 21 (29 mai).

M. Claude Gascuel fils, rue des Tables-Claudiennes, 61, a vendu son fonds de mécanicien, à M. Etienne Meugnier, serrurier-mécanicien, place Colbert, 8. Récl. à l'acq. (1er juin).

OUVERTURES DE FAILLITES.

Bressieux, épicier, rue Ney, 17 et rue Bossuet, 116, résidant momentanément chez le sieur Bouchet à Clonas (Isère). Juge-commissaire : M. Jomain. Syndic : M. Fournier. Jugement du 25 mai 1883.

Le gérant : L. BOURGEON.

Imprimerie L. BOURGEON, rue St-Paul, 36-38.

CONTENTIEUX LYONNAIS 9, RUE DE LA MARTINIÈRE, LYON

AGENCE de RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX & d'AFFAIRES LITIGIEUSES Sur la France et l'étranger.

Spécialement recommandée au commerce et à l'industrie par une grande quantité de sociétés financières de France et de l'Europe.

Table with two columns: TARIF DES RENSEIGNEMENTS and TARIF DES RECouvreMENTS, listing various services and their costs.

Un seul renseignement sur la France, 2 fr.; sur l'étranger, 8 fr.

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS SUR LA PLACE DE LYON

Constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce

ABRÉVIATIONS : N nominal. — M marque. — S. C. sans cours. | Les prix sont cotés aux 100 kil. et au kil.; pour les spiritueux, à l'hectolitre et entropôt, et hors barrières pour les marchandises sujettes aux droits d'octroi.

Lyon, le 1er juin 1883.

Main commodity price table with columns for GRAINS ET FARINES, CACAOS, POIVRES, SUIFS, HUILES MINÉRALES, HUILES, SAVONS, BOUGIES, MÉTAUX, and SPIRITUEUX. Each section lists various goods and their prices in francs.